

« Ardon vise la diminution de ses émissions de CO2 chaleur + électricité de 50% pour 2035 »

Label Cité de l'énergie : ré-audit passé avec succès pour Ardon

Depuis 2008, la commune d'Ardon participe au programme SuisseEnergie. Elle a obtenu en 2012 le label Cité de l'énergie, avec 57% des mesures réalisées.

En avril 2020, elle a procédé à un ré-audit de sa politique énergétique et obtenu le renouvellement de son label avec 72% des mesures réalisées.

Les réalisations et projets en lien avec l'énergie sont :

- la planification énergétique territoriale (en cours).
- l'agrandissement et rénovation du centre scolaire de Cordé (en cours de réalisation).
- l'assainissement de l'éclairage public.
- le développement d'une production électrique locale (44% de l'électricité consommée).
- la mise en place de réseaux et mesures de biodiversité.
- l'introduction de la taxe au sac en 2018.
- la mise en place de la limitation de vitesse sur 100% de la zone habitée.
- l'augmentation de la fréquence des cars postaux (au ¼ h).
- les multiples événements et communications sur l'énergie et l'environnement.
- le règlement d'encouragement à des mesures énergétiques.

Les grands projets en cours et à venir sont :

- la révision du RCCZ et du PAZ, avec intégration de prescriptions énergétiques.
- l'aménagement de la route cantonale T9 dans le cadre de l'Agglo-VS central : pistes cyclables 2 voies, arrêt de bus sur les voies, arborisation, trottoirs.
- le réaménagement de la rue de la gare : sécurisation du trajet cycliste.

La réalisation des mesures planifiées pour les quatre prochaines années permettra à notre commune de répondre à 85% des mesures en 2024.

Lien vers Cité de l'énergie : <https://www.local-energy.swiss/fr/programme/energiestadt#/>

Mise à jour des subventions énergétiques communales

Sur proposition de la commission de l'énergie, le conseil communal a adopté le 17 mars 2020 deux nouvelles subventions énergétiques ainsi qu'une modification pour l'octroi des subventions des fenêtres.

NOUVELLES SUBVENTIONS

0. CECB Plus (audit énergétique)

Une subvention est accordée aux propriétaires de bâtiments construits avant 2000 pour l'établissement d'un Certificat énergétique cantonal des bâtiments Plus (CECB® Plus). Le CECB® Plus permet aux propriétaires de connaître l'état des lieux énergétique de leur bâtiment et leur donne accès à des conseils sur les améliorations énergétiques à mettre en œuvre. Elle ne sera accordée qu'en cas de rénovation énergétique du bâtiment.

1. Rénovation bâtiment (Réf. Programme bâtiment canton VS M-01 - 2020)

Une subvention est accordée pour le changement de l'isolation thermique des toitures sans obligation d'isoler les façades.

ADAPTATION DES SUBVENTIONS

Une subvention est accordée aux propriétaires de bâtiments pour le remplacement des fenêtres sans obligation d'isoler façades ou toiture.

<https://www.ardon.ch/commune/energie-574.html>

Albert Guyaz
Conseiller communal en charge du dicastère « énergie »